

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS
SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2012
DELIBERATION N°2012-70

OBJET : Compte-rendu de la commission des moyens.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par 13 voix pour, 3 contre et 1 abstention la constitution d'une caution solidaire de 30 000 € sur 3 ans pour la participation de l'Université en tant que membre fondateur de la Fondation Philippe-Maupas.

D'APPROUVER à l'unanimité les autres propositions ayant reçu un avis favorable de la commission des moyens.

Fait à Tours, le 15 novembre 2012

Le Président,



Loïc VAILLANT